



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT
Division du Personnel IATSS
d'Encadrement et
d'Inspection

Réf : ASGA-DRH/E.T/E.D N° *02* -23

Affaire suivie par :
Sandra TRESORCA

Tél : 05 94 27 20 21

Mél : dpa@ac-guyane.fr

Troubiran, route de Baduel
BP 6011
97306 Cayenne CEDEX

Cayenne, le **05 AVR. 2023**

Le Recteur de la Région académique de
Guyane,
Chancelier des Universités,
Directeur académique des services de
l'Education nationale

Publics concernés :

Les personnels de l'académie titulaires, appartenant à un corps de catégorie A (les personnels enseignants, les personnels d'éducation, les personnels d'inspection).

Objet : *Directrices et directeurs adjoint(e)s Chargé (e) s de SEGPA : recrutement par liste d'aptitude à la rentrée 2023*

Date d'effet : **6 avril 2023**

Référencement : *site académique, rubrique personnels puis circulaires personnels d'encadrement*

Annexes :

Formulaire de demande d'inscription sur la liste d'aptitude
Liste des postes vacants

Le Recteur de la Région académique de Guyane,
Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités,
Directeur académique des services de l'Education nationale

Références : Décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié ;
Circulaire ministérielle n°81-497 du 2 décembre 1981 modifiée ;
Décret n° 2020-1030 du 11 août 2020 relatif aux personnels de direction d'établissement, d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

1) CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats doivent être âgés de 30 ans au moins et justifier de **5 années de services** accomplis en qualité de titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection.

Dans ces 5 années, pourront être comptabilisés, dans la limite de 2 ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire ou d'instituteur suppléant ou remplaçant.

Les conditions d'âge et de services seront appréciées au **1^{er} septembre 2023**.

Les candidats doivent être titulaires du DDEAS (Diplôme de Directeur d'Etablissement d'Education Adaptée).

Les personnels qui demandent leur inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur adjoint chargé de SEGPA de collège **s'engagent à accepter tout poste vacant dans l'académie. Cette fonction n'est pas compatible dans le cadre de l'exercice des activités professionnelles à temps partiel.**

2) CANDIDATURES

Le dossier de candidature accompagné de la fiche de synthèse informatique et tout autre document justifiant d'une fonction de direction spécialisée dans un autre organisme ou autre administration, celui-ci est à envoyer **au plus tard le vendredi 19 mai 2023** à la Division des Personnels Administratifs, Techniques et d'Encadrement ou par courriel à l'adresse suivante : dpa@ac-guyane.fr.

L'inscription sur la liste d'aptitude étant annuelle, les personnels n'ayant pas obtenu précédemment de nomination sont invités à renouveler leur candidature.

Les résultats seront communiqués aux candidats le vendredi 16 juin 2023.



Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe
Directrice des Ressources Humaines

Nicole ROCHUR